

## **MAIRIE DE VILLIERS EN BIÈRE**

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

17 août 2009

---

Présents : MM , GATTEAU, DOTHEE, PIERQUIN, ROUX,  
Mmes GATTEAU, ROHEL et GARDIOL

Représentés : M. PELLISSIER pouvoir à M. PIERQUIN  
M. LELONG pouvoir à Mme ROHEL

Absents : MM. TRUCHON et BODOT

secrétaire de séance : Mme Audrey ROHEL

---

Ouverture de la séance à 14 h 00 par Monsieur Gilles GATTEAU, Maire.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2009.

Le compte-rendu est approuvé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour une délibération :

- problème de stationnement rue Cambot

le conseil à l'unanimité donne son accord.

## **1. CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LA FOURNITURE DE BADGES DU TENNIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'obligation de créer une régie de recettes pour encaisser la fourniture des badges de réservation et de la clé d'accès au tennis

Cette régie sera installée à la mairie de VILLIERS EN BIÈRE.

Le Conseil à l'unanimité donne son accord, et nomme Martine MARICAL régisseur de cette nouvelle régie.

## **2. TARIFS DES BADGES POUR LE TENNIS**

Le Conseil Municipal décide à la majorité (7 POUR et 2 CONTRE) les tarifs suivants :

- 1 clé entrée, 1 badge personnel et 1 badge invité : 15 €
- badge personnel supplémentaire : 10 € le badge
- remplacement d'un badge perdu ou cassé ou de la clé : 15 € correspondant au prix coûtant

Les badges seront nécessaires pour accéder au court à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2009

## **3. REGLEMENT TENNIS**

le Maire informe le Conseil de la nécessité d'instaurer un règlement de réservation et d'accès du court de tennis.

Après en avoir délibéré, Le Conseil décide d'établir deux règlements :

- un règlement fixant les tarifs,
- un deuxième règlement définissant les conditions d'utilisation du court.

Ces deux règlements seront affichés sur le panneau d'affichage à proximité du tennis et de la piscine, et seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2009

#### **4. DESIGNATION DE L'AVOCAT DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de désigner un avocat pour défendre les intérêts de la commune, et propose Maître DOKHAN.

Suite à une demande, Monsieur le Maire précise qu'un avocat parisien est tout à fait compétent pour défendre la commune de VILLIERS au Tribunal de Melun

Le Conseil vote

- 8 POUR

- 1 CONTRE

Le Conseil désigne à la majorité Maître DOKHAN pour défendre la commune.

#### **5. STATIONNEMENT RUE CAMBOT**

Monsieur le Maire informe le Conseil des problèmes de circulation rue Cambot, et propose d'étudier les possibilités de réglementer le stationnement pour faciliter le trafic.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide de demander conseil à la DDEA pour installer des barrières fleuries aux endroits où le stationnement gêne la circulation.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de contacter la DDEA, et d'acheter le matériel nécessaire.

Vu par Nous, Maire de la Commune de VILLIERS EN BIÈRE, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de la loi du 5 août 1884.

A Villiers en Bière, le 18 août 2009  
Le Maire

G. GATTEAU